

SAVENÈS

SEANCE DU 30 MARS 2026

Nombre de Conseillers : 15

Présents : 12

Votants : 13

L'an deux mille vingt-six, le 30 mars, à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de SAVENES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil municipal sous la présidence de Madame le Maire.

Date de la convocation : 26 mars 2026

Présents : Mmes CANIAC Nathalie ; COULON Marie-Christine ; DEL SANTO-BLANCUZZI Laëtitia ; ESTEVES BROUSSE Céline ; HERMANS Virginie ; SOULIE Aimée et TREIL Christine ; Mrs DUMAS Paul-Benjamin ; ECHEVARRIA Eric ; JEAN Aurélien ; PELLAUSY Bernard et VAN DE VONDELLE Laurent.

Absents : AZAM Anthony ; DE DUTTO Grégory et MAMPRIN Thierry.

Mr DE DUTTO Grégory a donné procuration à Mme COULON Marie-Christine.

Madame TREIL Christine est nommée secrétaire de séance.

OBJET : : MODIFICATION DES COMMISSIONS COMMUNALES

Madame le maire expose que suite au renouvellement du Conseil Municipal, il convient d'élire les Conseillers Municipaux aux différentes commissions communales.

LISTE DES COMMISSIONS COMMUNALES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de nommer les commissions comme ci-dessous :

❖ Commission École, affaires scolaires et périscolaires :

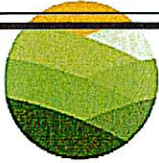
SOULIE Aimée (rapporteur), DE DUTTO Grégory, DEL SANTO-BLANCUZZI Laetitia, ECHEVARRIA Eric, PELLAUSY Bernard, CANIAC Nathalie.

❖ Commission Finances, impôts, budget :

PELLAUSY Bernard (rapporteur), DUMAS Paul-Benjamin, ESTEVES BROUSSE Céline, ECHEVARRIA Eric, JEAN Aurélien, HERMANS Virginie.

❖ Commission Association, Communication et évènementiel :

HERMANS Virginie (rapporteur), TREIL Christine, DEL SANTO-BLANCUZZI Laetitia, CANIAC Nathalie, JEAN Aurélien, VAN DE VONDELE Laurent.



SAVENÈS

❖ Commission Action sociale, sécurité, PCS :

TREIL Christine (rapporteur), SOULIE Aimée, ESTEVES BROUSSE Céline, DUMAS Paul-Benjamin, HERMANS Virginie, DE DUTTO Grégory.

❖ Commission Personnel

TREIL Christine (rapporteur), PELLAUSY Bernard, SOULIE Aimée, HERMANS Virginie.

❖ Commission Bâtiment et voirie :

PELLAUSY Bernard (rapporteur), SOULIE Aimée, MAMPRIN Thierry, VAN DE VONDELE Laurent, TREIL Christine, AZAM Anthony.

❖ Commission assainissement, urbanisme et environnement :

PELLAUSY Bernard (rapporteur), JEAN Aurélien, ESTEVES BROUSSE Céline, DUMAS Paul-Benjamin, MAMPRIN Thierry, ECHEVARRIA Eric.

❖ Commission Bibliothèque :

TREIL Christine (rapporteur), DEL SANTO-BLANCUZZI Laetitia, ESTEVES BROUSSE Céline, PELLAUSY Bernard

❖ Commission Appel d'Offre :

TITULAIRES : JEAN Aurélien, ECHEVARRIA Eric, TREIL Christine
SUPPLÉANTS : CANIAC Nathalie, VAN DE VONDELE Laurent, SOULIE Aimée

❖ Commission CME :

SOULIE Aimée (rapporteur), ECHEVARRA Eric, ESTEVES BROUSSE Céline

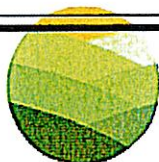
Madame le Maire étant président de droit de toutes les commissions

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

COULON Marie-Christine





SAVENÈS

SEANCE DU 30 MARS 2026

Nombre de Conseillers : 15

Présents : 12

Votants : 13

L'an deux mille vingt-six, le 30 mars, à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de SAVENES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil municipal sous la présidence de Madame le Maire.

Date de la convocation : 26 mars 2026

Présents : Mmes CANIAC Nathalie ; COULON Marie-Christine ; DEL SANTO-BLANCUZZI Laëtitia ; ESTEVES BROUSSE Céline ; HERMANS Virginie ; SOULIE Aimée et TREIL Christine ; Mrs DUMAS Paul-Benjamin ; ECHEVARRIA Eric ; JEAN Aurélien ; PELLAUSY Bernard et VAN DE VONDELLE Laurent.

Absents : AZAM Anthony ; DE DUTTO Grégory et MAMPRIN Thierry.

Mr DE DUTTO Grégory a donné procuration à Mme COULON Marie-Christine.

Madame TREIL Christine est nommée secrétaire de séance.

Objet : *DESIGNATION DE DELEGUES AU SMAG.*

Madame le maire expose que suite au renouvellement du Conseil Municipal, il convient d'élire les représentants de la commune au Syndicat Mixte d'Assainissement Garonne, auquel elle est adhérente.

Il convient d'élire deux délégués titulaires et deux délégués suppléants.

Après en avoir délibéré et vote, le conseil municipal a élu :

Délégués titulaires : TREIL Christine et PELLAUSY Bernard.

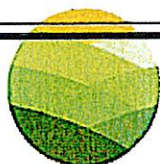
Délégués suppléants : ESTEVES BROUSSE Céline et DEL SANTO-BLANCUZZI Laetitia.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus

Le maire

Marie-Christine Coulon





SAVENÈS

SEANCE DU 30 MARS 2026

Nombre de Conseillers : 15

Présents : 12

Votants : 13

L'an deux mille vingt-six, le 30 mars, à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de SAVENES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil municipal sous la présidence de Madame le Maire.

Date de la convocation : 26 mars 2026

Présents : Mmes CANIAC Nathalie ; COULON Marie-Christine ; DEL SANTO-BLANCUZZI Laëtitia ; ESTEVES BROUSSE Céline ; HERMANS Virginie ; SOULIE Aimée et TREIL Christine ; Mrs DUMAS Paul-Benjamin ; ECHEVARRIA Eric ; JEAN Aurélien ; PELLAUSY Bernard et VAN DE VONDELLE Laurent.

Absents : AZAM Anthony ; DE DUTTO Grégory et MAMPRIN Thierry.

Mr DE DUTTO Grégory a donné procuration à Mme COULON Marie-Christine.

Madame TREIL Christine est nommée secrétaire de séance.

Objet : DESIGNATION DE DELEGUES AU SIAEP.

Madame le maire expose que suite au renouvellement du Conseil Municipal, il convient d'élire les représentants de la commune au Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de Grisolles, auquel elle est adhérente.

Il convient d'élire deux délégués titulaires et deux délégués suppléants.

Après en avoir délibéré et vote, le conseil municipal a élu :

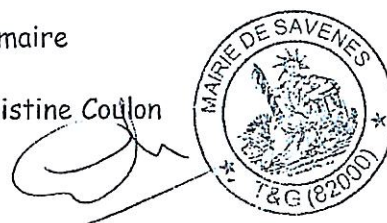
Délégués titulaires : TREIL Christine et PELLAUSY Bernard

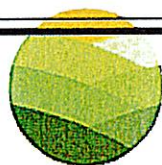
Délégués suppléants : ESTEVES BROUSSE Céline et DEL SANTO-BLANCUZZI Laetitia.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus

Le maire

Marie-Christine Coulon





SAVENÈS

SEANCE DU 30 MARS 2026

Nombre de Conseillers : 15

Présents : 12

Votants : 13

L'an deux mille vingt-six, le 30 mars, à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de SAVENES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil municipal sous la présidence de Madame le Maire.

Date de la convocation : 26 mars 2026

Présents : Mmes CANIAC Nathalie ; COULON Marie-Christine ; DEL SANTO-BLANCUZZI Laëtitia ; ESTEVES BROUSSE Céline ; HERMANS Virginie ; SOULIE Aimée et TREIL Christine ; Mrs DUMAS Paul-Benjamin ; ECHEVARRIA Eric ; JEAN Aurélien ; PELLAUSY Bernard et VAN DE VONDELLE Laurent.

Absents : AZAM Anthony ; DE DUTTO Grégory et MAMPRIN Thierry.

Mr DE DUTTO Grégory a donné procuration à Mme COULON Marie-Christine.

Madame TREIL Christine est nommée secrétaire de séance.

Objet : DESIGNATION DE DELEGUES AU SDE.

Madame le maire expose que suite au renouvellement du Conseil Municipal, il convient d'élire les représentants de la commune au Syndicat Départemental d'Énergie du Tarn-et-Garonne, auquel elle est adhérente.

Il convient d'élire un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Après en avoir délibéré et vote, le conseil municipal a élu :

Délégué titulaire : ECHEVARRIA Eric

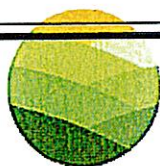
Délégué suppléant : MAMPRIN Thierry

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus

Le maire

Marie-Christine Coulon





SAVENÈS

SEANCE DU 30 MARS 2026

Nombre de Conseillers : 15

Présents : 12

Votants : 13

L'an deux mille vingt-six, le 30 mars, à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de SAVENES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil municipal sous la présidence de Madame le Maire.

Date de la convocation : 26 mars 2026

Présents : Mmes CANIAC Nathalie ; COULON Marie-Christine ; DEL SANTO-BLANCUZZI Laëtitia ; ESTEVES BROUSSE Céline ; HERMANS Virginie ; SOULIE Aimée et TREIL Christine ; Mrs DUMAS Paul-Benjamin ; ECHEVARRIA Eric ; JEAN Aurélien ; PELLAUSY Bernard et VAN DE VONDELLE Laurent.

Absents : AZAM Anthony ; DE DUTTO Grégory et MAMPRIN Thierry.

Mr DE DUTTO Grégory a donné procuration à Mme COULON Marie-Christine.

Madame TREIL Christine est nommée secrétaire de séance.

Objet : *DESIGNATION DE DELEGUES A LA CCGSTG.*

Madame le maire expose que suite au renouvellement du Conseil Municipal, il convient d'élire les représentants de la commune à la Communauté Grand Sud Tarn et Garonne, auquel elle est adhérente.

Il convient d'élire un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Après en avoir délibéré et vote, le conseil municipal a élu :

Délégué titulaire : COULON Marie-Christine

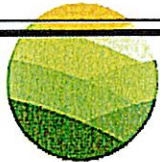
Délégué suppléant : PELLAUSY Bernard

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus

Le maire

Marie-Christine Coulon





SAVENÈS

SEANCE DU 30 MARS 2026

Nombre de Conseillers : 15

Présents : 12

Votants : 13

L'an deux mille vingt-six, le 30 mars, à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de SAVENES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil municipal sous la présidence de Madame le Maire.

Date de la convocation : 26 mars 2026

Présents : Mmes CANIAC Nathalie ; COULON Marie-Christine ; DEL SANTO-BLANCUZZI Laëtitia ; ESTEVES BROUSSE Céline ; HERMANS Virginie ; SOULIE Aimée et TREIL Christine ; Mrs DUMAS Paul-Benjamin ; ECHEVARRIA Eric ; JEAN Aurélien ; PELLAUSY Bernard et VAN DE VONDELLE Laurent.

Absents : AZAM Anthony ; DE DUTTO Grégory et MAMPRIN Thierry.

Mr DE DUTTO Grégory a donné procuration à Mme COULON Marie-Christine.

Madame TREIL Christine est nommée secrétaire de séance.

Objet : DESIGNATION DE DELEGUES au SDIS

Madame le maire expose que suite au renouvellement du Conseil Municipal, il convient d'élire le correspondant incendie et secours de la commune au SDIS auquel elle est adhérente.

Il convient d'élire un délégué titulaire

Après en avoir délibéré et vote, le conseil municipal a élu :

Délégué titulaire : TREIL Christine

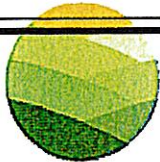
Délégué suppléant : DUMAS Paul-Benjamin

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus

Le maire

Marie-Christine Coulon





SAVENÈS

SEANCE DU 30 MARS 2026

Nombre de Conseillers : 15

Présents : 12

Votants : 13

L'an deux mille vingt-six, le 30 mars, à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de SAVENES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil municipal sous la présidence de Madame le Maire.

Date de la convocation : 26 mars 2026

Présents : Mmes CANIAC Nathalie ; COULON Marie-Christine ; DEL SANTO-BLANCUZZI Laëtitia ; ESTEVES BROUSSE Céline ; HERMANS Virginie ; SOULIE Aimée et TREIL Christine ; Mrs DUMAS Paul-Benjamin ; ECHEVARRIA Eric ; JEAN Aurélien ; PELLAUSY Bernard et VAN DE VONDELLE Laurent.

Absents : AZAM Anthony ; DE DUTTO Grégory et MAMPRIN Thierry.

Mr DE DUTTO Grégory a donné procuration à Mme COULON Marie-Christine.

Madame TREIL Christine est nommée secrétaire de séance.

Objet : DESIGNATION DE DELEGUES au CNAS

Madame le maire expose que suite au renouvellement du Conseil Municipal, il convient d'élire le représentant de la commune au CNAS auquel elle est adhérente.

Il convient d'élire un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Après en avoir délibéré et vote, le conseil municipal a élu :

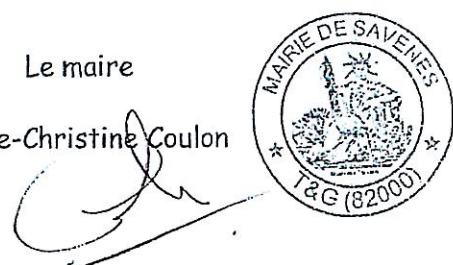
Délégué titulaire : COULON Marie-Christine

Délégué suppléant : JEAN Aurélien

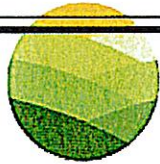
Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus

Le maire

Marie-Christine Coulon



Affichage le 03/04/2026



SAVENÈS

SEANCE DU 30 MARS 2026

Nombre de Conseillers : 15

Présents : 12

Votants : 13

L'an deux mille vingt-six, le 30 mars, à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de SAVENES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil municipal sous la présidence de Madame le Maire.

Date de la convocation : 26 mars 2026

Présents : Mmes CANIAC Nathalie ; COULON Marie-Christine ; DEL SANTO-BLANCUZZI Laëtitia ; ESTEVES BROUSSE Céline ; HERMANS Virginie ; SOULIE Aimée et TREIL Christine ; Mrs DUMAS Paul-Benjamin ; ECHEVARRIA Eric ; JEAN Aurélien ; PELLAUSY Bernard et VAN DE VONDELLE Laurent.

Absents : AZAM Anthony ; DE DUTTO Grégory et MAMPRIN Thierry.

Mr DE DUTTO Grégory a donné procuration à Mme COULON Marie-Christine.

Madame TREIL Christine est nommée secrétaire de séance.

Objet : DESIGNATION DE CORRESPONDANT DEFENSE

Madame le maire expose que suite au renouvellement du Conseil Municipal, il convient d'élire le correspondant défense de la commune.

Il convient d'élire un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Après en avoir délibéré et vote, le conseil municipal a élu :

Délégué titulaire : TREIL Christine

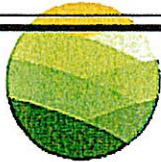
Délégué suppléant : ESTEVES BROUSSE Céline

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus

Le maire

Marie-Christine Coulon





SAVENÈS

SEANCE DU 30 MARS 2026

Nombre de Conseillers : 15

Présents : 12

Votants : 13

L'an deux mille vingt-six, le 30 mars, à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de SAVENES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil municipal sous la présidence de Madame le Maire.

Date de la convocation : 26 mars 2026

Présents : Mmes CANIAC Nathalie ; COULON Marie-Christine ; DEL SANTO-BLANCUZZI Laëtitia ; ESTEVES BROUSSE Céline ; HERMANS Virginie ; SOULIE Aimée et TREIL Christine ; Mrs DUMAS Paul-Benjamin ; ECHEVARRIA Eric ; JEAN Aurélien ; PELLAUSY Bernard et VAN DE VONDELLE Laurent.

Absents : AZAM Anthony ; DE DUTTO Grégory et MAMPRIN Thierry.

Mr DE DUTTO Grégory a donné procuration à Mme COULON Marie-Christine.

Madame TREIL Christine est nommée secrétaire de séance.

Objet : DESIGNATION DES REPRÉSENTANTS AU CONSEIL D'ÉCOLE

Madame le maire expose que suite au renouvellement du Conseil Municipal, il convient d'élire les représentants de la Mairie au Conseil d'Ecole.

Il convient d'élire trois membres pour une année scolaire, à compter du mois de septembre 2026.

Après en avoir délibéré et vote, le conseil municipal a élu :

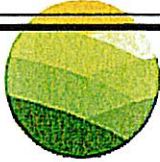
Membres titulaires : SOULIE Aimée, PELLAUSY Bernard et ECHEVARRIA Eric.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus

Le maire

Marie-Christine Coulon





SAVENÈS

SEANCE DU 30 MARS 2026

Nombre de Conseillers : 15

Présents : 12

Votants : 13

L'an deux mille vingt-six, le 30 mars, à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de SAVENES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil municipal sous la présidence de Madame le Maire.

Date de la convocation : 26 mars 2026

Présents : Mmes CANIAC Nathalie ; COULON Marie-Christine ; DEL SANTO-BLANCUZZI Laëtitia ; ESTEVES BROUSSE Céline ; HERMANS Virginie ; SOULIE Aimée et TREIL Christine ; Mrs DUMAS Paul-Benjamin ; ECHEVARRIA Eric ; JEAN Aurélien ; PELLAUSY Bernard et VAN DE VONDELLE Laurent.

Absents : AZAM Anthony ; DE DUTTO Grégory et MAMPRIN Thierry.

Mr DE DUTTO Grégory a donné procuration à Mme COULON Marie-Christine.

Madame TREIL Christine est nommée secrétaire de séance.

OBJET : DESIGNATION DE DEUX CONSEILLERS MUNICIPAUX DELEGUES

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2122-18 lequel permet au Maire de déléguer par arrêté une partie de ses fonctions aux adjoints et aux conseillers municipaux,
VU la loi du 13 août 2004 relative aux lois et responsabilités locales laquelle permet aux conseillers municipaux de recevoir des délégations de fonctions dès lors que chaque adjoint est titulaire d'une ou plusieurs délégations.

VU le PV d'installation du Conseil Municipal en date du 22 mars 2026 ;

CONSIDERANT que Madame le Maire propose à l'Assemblée de créer deux postes de conseiller délégué en charge :

- de la communication, des associations et des évènements.
- de la sécurité et du PCS

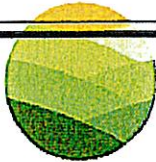
CONSIDERANT que Madame le Maire souhaite donner cette délégation à Mmes HERMANS Virginie et TREIL Christine.

Il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents (Mesdames HERMANS Virginie et TREIL Christine n'ont pas pris part au vote) :

AR Prefecture

082-218201788-20260330-2026033004-DE
Reçu le 03/04/2026

DEL N° 20260330-04



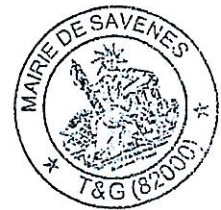
SAVENÈS

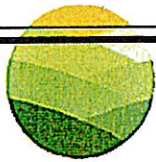
DE CREER deux postes de conseiller délégué à compter du 1^{er} avril 2026 ;

DE DONNER tous pouvoirs à Madame le Maire pour signer les pièces à intervenir dans le cadre de la mise en œuvre et à la bonne exécution de la présente décision

Le Maire,

COULON Marie-Christine





SAVENÈS

N° 20260330-01

ARRETE PORTANT DELEGATION DE FONCTION A UN CONSEILLER DÉLÉGUÉ

LE MAIRE DE SAVENES

VU l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, autorisant le Maire à déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs Adjoints et à des Conseillers municipaux ;

VU l'article L.2122-23 du CGCT permettant, sauf disposition contraire dans la délibération, au Maire de subdéléguer les compétences qui lui ont été déléguées par le Conseil Municipal ;

VU le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 30 mars 2026, constatant la nomination de Madame HERMANS Virginie en qualité de Conseillère Déléguée

Considérant que pour la bonne marche des services municipaux, et pour permettre une parfaite continuité du service public, il est nécessaire que l'exercice de certaines fonctions soit assuré par les Conseillers Délégués au Maire ;

ARRETE

Article 1 : À compter du 01/04/2026 Madame HERMANS Virginie, Conseillère Déléguée, est chargée des fonctions se rapportant :

- aux associations,
- à l'organisation d'évènements dans la Commune.

Article 2 : La présente délégation étant consentie par le Maire, sous sa responsabilité et sous sa surveillance, le délégataire rendra compte au Maire, sans délai, de toutes les décisions prises et actes signés à ce titre.

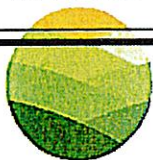
Article 3 : La présente délégation prendra effet à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département au titre du contrôle de légalité, de sa notification au délégataire et de l'affichage en mairie. Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montauban dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

À Savenès, le 03/04/2026

Le Maire

Marie-Christine COULON





SAVENÈS

N° 20260330-02

ARRETE PORTANT DELEGATION DE FONCTION A UN CONSEILLER DÉLÉGUÉ

LE MAIRE DE SAVENES

VU l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, autorisant le Maire à déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs Adjoints et à des Conseillers municipaux ;

VU l'article L.2122-23 du CGCT permettant, sauf disposition contraire dans la délibération, au Maire de subdéléguer les compétences qui lui ont été déléguées par le Conseil Municipal ;

VU le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 30 mars 2026, constatant la nomination de Madame TREIL Christine, en qualité de Conseillère Déléguée.

Considérant que pour la bonne marche des services municipaux, et pour permettre une parfaite continuité du service public, il est nécessaire que l'exercice de certaines fonctions soit assuré par les Conseillers Délégués ;

ARRETE

Article 1 : À compter du 01/04/2026 Madame TREIL Christine, Conseillère Déléguée, est chargée des fonctions se rapportant :

- Au PCS (élaboration, mise à jour et suivi) ;
- A la sécurité de la commune ;
- Aux relations presse ;
- A l'élaboration du bulletin municipal ;
- Aux affaires sociales.

Article 2 : La présente délégation étant consentie par le Maire, sous sa responsabilité et sous sa surveillance, le délégataire rendra compte au Maire, sans délai, de toutes les décisions prises et actes signés à ce titre.

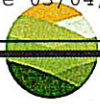
Article 3 : La présente délégation prendra effet à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département au titre du contrôle de légalité, de sa notification au délégataire et de l'affichage en mairie. Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montauban dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

À Savenès, le 03/04/2026

Le Maire

Marie-Christine COULON





SEANCE DU 30 MARS 2026

Nombre de Conseillers : 15

Présents : 12

Votants : 13

L'an deux mille vingt-six, le 30 mars, à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de SAVENES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil municipal sous la présidence de Madame le Maire.

Date de la convocation : 26 mars 2026

Présents : Mmes CANIAC Nathalie ; COULON Marie-Christine ; DEL SANTO-BLANCUZZI Laëtitia ; ESTEVES BROUSSE Céline ; HERMANS Virginie ; SOULIE Aimée et TREIL Christine ; Mrs DUMAS Paul-Benjamin ; ECHEVARRIA Eric ; JEAN Aurélien ; PELLAUSY Bernard et VAN DE VONDELLE Laurent.

Absents : AZAM Anthony ; DE DUTTO Grégory et MAMPRIN Thierry.

Mr DE DUTTO Grégory a donné procuration à Mme COULON Marie-Christine.

Madame TREIL Christine est nommée secrétaire de séance.

OBJET : Délibération fixant le montant des indemnités de fonction du Maire, des adjoints

Vu les articles L.2123-20 à L.2123-24-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu l'article L.2123-20 du CGCT qui fixe les taux maximums des indemnités de fonction des maires, adjoints et conseillers municipaux,

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 22 mars 2026 constatant l'élection du maire et de deux adjoints,

Vu les arrêtés municipaux en date du 23 mars 2026 portant délégation de fonctions à Monsieur PELLAUSY Bernard et Madame SOULIE Aimée, adjoints.

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la loi,

Considérant que pour une commune de moins de 1000 habitants, le taux maximal de l'indemnité du maire en pourcentage de l'indice brut terminal 1027 de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 44.30%



Considérant que pour une commune de moins de 1000 habitants, le taux maximal de l'indemnité d'un adjoint en pourcentage de l'indice brut terminal 1027 de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 11.77%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (Mmes COULON Marie-Christine, SOULIE Aimée et PELLAUSY Bernard n'ont pas pris part au vote).

Décide, avec effet à la date de transmission de la délibération

De fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du maire, des adjoints comme suit :

- Maire : 41 % de l'indice 1027
- 1^{er} adjoint : 11 % de l'indice 1027
- 2^{ème} adjoint : 9 % de l'indice 1027

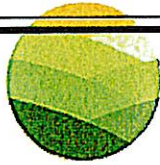
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget communal.
- De transmettre au représentant de l'Etat dans l'arrondissement la présente délibération et le tableau annexé récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

COULON Marie-Christine





SAVENÈS

SEANCE DU 30 MARS 2026

Nombre de Conseillers : 15

Présents : 12

Votants : 13

L'an deux mille vingt-six, le 30 mars, à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de SAVENES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil municipal sous la présidence de Madame le Maire.

Date de la convocation : 26 mars 2026

Présents : Mmes CANIAC Nathalie ; COULON Marie-Christine ; DEL SANTO-BLANCUZZI Laëtitia ; ESTEVES BROUSSE Céline ; HERMANS Virginie ; SOULIE Aimée et TREIL Christine ; Mrs DUMAS Paul-Benjamin ; ECHEVARRIA Eric ; JEAN Aurélien ; PELLAUSY Bernard et VAN DE VONDELLE Laurent.

Absents : AZAM Anthony ; DE DUTTO Grégory et MAMPRIN Thierry.

Mr DE DUTTO Grégory a donné procuration à Mme COULON Marie-Christine.

Madame TREIL Christine est nommée secrétaire de séance.

OBJET : INDEMNITES DES DEUX CONSEILLERS MUNICIPAUX DELEGUES

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2123-20 et suivants,

VU le PV d'installation du Conseil Municipal en date du 22 mars 2026 ;

VU la délibération n° 20260330-04 du Conseil Municipal en date de ce jour portant création de deux postes de Conseillers délégués ;

CONSIDERANT que le code susvisé fixe des taux plafonds, à savoir :

Maire - 44,30 % 1820,96 €

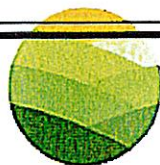
Adjoint - 11,77 % 483,81 €

Conseiller Municipal délégué - 6,00 % 246,63 €

et qu'il y a donc lieu de déterminer le taux des indemnités allouées aux conseillers municipaux délégués.

CONSIDERANT que l'indemnité du Maire est, de droit et sans délibération, fixée au maximum.

CONSIDERANT que l'octroi de l'indemnité à un adjoint est toujours subordonné à « l'exercice effectif du mandat », ce qui suppose, en particulier, d'avoir reçu une délégation du Maire, sous forme d'arrêté qui doit être publié ou affiché pour être porté à la connaissance des administrés.



SAVENÈS

CONSIDERANT que Madame le Maire, par délibération n°20260330-05, ne bénéficie pas de l'indemnité à taux plein ;

Il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

DE FIXER le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions des élus dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, aux taux suivants :

Taux en pourcentage de l'indice brut terminal de la fonction publique, conformément au barème fixé par les articles L 2123-23, L 2123-24 et L 2123-24-1 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- Maire 41% de l'IB 2027
- 1^{er} adjoint 11 % de l'IB 1027
- 2^{ème} adjoint 9 % de l'IB 1027
- Conseiller Municipal délégué : 6 % de l'IB 1027

D'INSCRIRE les crédits nécessaires au budget communal.

D'ANNEXER à la présente délibération un tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux membres du Conseil Municipal.

Après délibération, les propositions sont adoptées à l'unanimité. (Mmes HERMANS Virginie et TREIL Christine n'ont pas pris part au vote).

Le Maire,

COULON Marie-Christine



AR Prefecture

082-218201788-20260330-2026033005-DE
Reçu le 03/04/2026

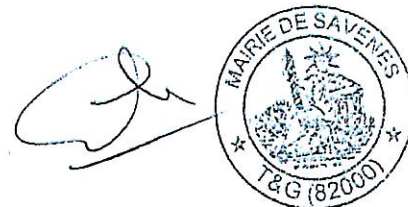
SAVENÈS

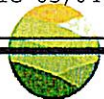
Calcul de l'enveloppe indemnitaire à ne pas dépasser :

	Taux maximal en % de l'indice 1027	Valeur de l'indemnité	Indemnité totale
Maire	44.3	1820.96	1 820.96
Adjoint	11.77	483.81	4 x 483.81 = 1 935.24
TOTAL			3 756.20
Conseiller municipal	6 (dans l'enveloppe maire + adjoint)	246.63	2 x 246.63 = 493.26

Indemnités votées par l'assemblée délibérante :

Noms - Prénoms	Qualité	Indemnité de fonction brute	
		Taux	Montant
COULON Marie-Christine	Maire	41 %	1 685.31
PELLAUSY Bernard	1 ^{er} adjoint	11 %	452.16
SOULIE Aimée	2 ^{ème} adjoint	9 %	369.95
TOTAL			2 507.42
Montant restant non attribué			
HERMANS Viginie	CM	6%	246.63
TREIL Christine	CM	6%	246.63
TOTAL			3 000.68





SEANCE DU 30 MARS 2026

Nombre de Conseillers : 15

Présents : 12

Votants : 13

L'an deux mille vingt-six, le 30 mars, à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de SAVENES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil municipal sous la présidence de Madame le Maire.

Date de la convocation : 26 mars 2026

Présents : Mmes CANIAC Nathalie ; COULON Marie-Christine ; DEL SANTO-BLANCUZZI Laëtitia ; ESTEVES BROUSSE Céline ; HERMANS Virginie ; SOULIE Aimée et TREIL Christine ; Mrs DUMAS Paul-Benjamin ; ECHEVARRIA Eric ; JEAN Aurélien ; PELLAUSY Bernard et VAN DE VONDELLE Laurent.

Absents : AZAM Anthony ; DE DUTTO Grégory et MAMPRIN Thierry.

Mr DE DUTTO Grégory a donné procuration à Mme COULON Marie-Christine.

Madame TREIL Christine est nommée secrétaire de séance.

OBJET : CESSION D'UN TERRAIN COMMUNAL DE 71M² (PARCELLE D1372) A M. JEAN-PIERRE BAYSSADE.

Annule et remplace la délibération 20250501

Madame le Maire informe l'assemblée qu'un terrain communal situé au lieu-dit *Escufès* sur la parcelle cadastrée D1372 est occupé de manière continue, paisible et non équivoque depuis plus d'un siècle par Monsieur Jean-Pierre BAYSSADE et ses ayants droit. Cette occupation, ininterrompue depuis plus de 100 ans, ne fait l'objet d'aucune contestation et peut être considérée comme relevant de la prescription acquisitive.

Afin de régulariser cette situation de fait, il est proposé de céder à Monsieur BAYSSADE la parcelle D1372 pour un montant fixé à 50 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

DÉCIDE :

- **Article 1er** : D'approuver la cession à titre onéreux de la parcelle communale cadastrée D1372, d'une superficie d'environ 71 m², située au lieu-dit *Escufès* à 82600 Savènes, au profit de Monsieur Jean-Pierre BAYSSADE, pour le montant de 50 €.
- **Article 2** : De mandater Madame le Maire pour signer l'acte de vente, tous documents y afférents, et accomplir toutes les formalités nécessaires à cette opération.
- **Article 3** : Les frais liés à la rédaction et à la publication de l'acte notarié seront à la charge de l'acquéreur.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Marie-Christine COULON

